

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue en visioconférence, le mardi 16 mars 2021 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Administrateurs membres du personnel

Madame Janie Bédard
Madame Isabelle Cantin
Madame Louise Côté
Madame Isabelle Fouquette
Monsieur Frédéric Gagnon

Administrateurs membres parents

Madame Karine Darveau
Monsieur Jonathan Guillemette
Monsieur Jean-Philippe Hamel
Madame Marie-Andrée Houle
Monsieur Jean-François Labbé

Administrateurs membres de la communauté

Monsieur Mario Doucet
Monsieur Henri Dusseault
Madame Geneviève Martel
Madame Émilie Poisson
Monsieur Maxime Théberge

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
M^e Michael Provencher, secrétaire général
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil d'administration à 20 h 01.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Isabelle Cantin propose que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :

- Critères d'inscription des élèves 2021-2022 – Modification,
- Projet n° 3354 – Rénovation des vestiaires du niveau 300, du gymnase et de la salle de musculation à l'école secondaire Le boisé à Victoriaville / Construction Bernard Bélanger & fils inc.,
- Projet n° 3347 – Rénovation des blocs sanitaires, du vestiaire des élèves et de l'enveloppe extérieure à l'école Pie-X à Victoriaville / Construction Bernard Bélanger & fils inc.

et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
16 FÉVRIER 2021

CA1-034-2103

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CA1-035-2103

Madame Émilie Poisson propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre de monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, reçue le 2 mars 2021, concernant les travaux majeurs de réfection.
- Lettre de madame Amélie Robichaud, présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Tingwick, en date du 16 février dernier, concernant l'avis du conseil d'établissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Tingwick sur le mandat de grève du SEBF-CSQ.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2021-2022 - MODIFICATION

CA1-036-2103

ATTENDU que les *Critères d'inscription des élèves 2021-2022* ont été adoptés par avis de décision du directeur général en date du 22 juin 2020;

ATTENDU que l'adoption du projet de loi 40 (Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires) requiert la modification des *Critères d'inscription des élèves 2021-2022*;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 6^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que l'article 244 stipule que les critères d'inscription doivent être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise Côté que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion le dépôt du projet de modification des *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2021-2022* et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique* (document numéro CA1-036-2103).

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2022-2023 - DÉPÔT

CA1-037-2103

ATTENDU que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit adopter annuellement les critères d'inscription des élèves;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU que conformément à l'article 193, 6^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que l'article 244 stipule que les critères d'inscription doivent être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Houle que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion le dépôt du projet des *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2022-2023* et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique* (document numéro CA1-037-2103).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 - FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES - ADOPTION DE MODIFICATION

CA1-038-2103

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté et a donné son accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Darveau que soit accepté, tel que présenté lors de la présente réunion, le calendrier scolaire 2021-2022 modifié pour les centres de formation générale des adultes (Document numéro CA1-038-2103)

Unanimement résolu

ADOPTÉ

POLITIQUE POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT - DÉPÔT POUR CONSULTATION

CA1-039-2103

ATTENDU qu'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique* un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre organiser le transport de tout en partie de ses élèves;

ATTENDU que la Commission scolaire des Bois-Francs avait obtenu cette autorisation et avait adoptée, en juin 2014, une politique pour l'organisation du transport scolaire;

ATTENDU que le comité consultatif du transport lors de sa rencontre du 22 février 2021 a proposé des modifications à cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Fouquette que le dépôt pour consultation de la politique amendée pour l'organisation du transport scolaire soit accepté;

QUE les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique* soient effectuées auprès des instances concernées.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION, LA PARTICIPATION À DISTANCE ET LA PÉRIODE DE
QUESTIONS - ADOPTION

CA1-040-2103

ATTENDU qu'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire se doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

ATTENDU que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis avait adopté divers règlements et règles à cet effet et tout particulièrement :

- A) Le document CC007-9807 « Guide relatif à la procédure des assemblées délibérantes du Conseil des commissaires »;
- B) Le document CC09-9807 « Règles relatives à la période de questions de l'assistance lors des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis »;
- C) Les documents CC005-0505 et CE002-0505 « Règlement relatif à la participation à distance, par les commissaires aux instances politiques (conseil des commissaires et comité exécutif) de la Commission scolaire des Bois-Francis »;
- D) Le document CC006-0805 « Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis »;
- E) Le document CE003-0808 « Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis ».

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les règles de fonctionnement et de remplacer ces diverses dispositions;

ATTENDU que les instances concernées ont été consultées;

ATTENDU que l'avis public requis par l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* a dûment été publié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin :

- 1) D'ADOPTER le règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration, la participation à distance et la période de questions;
- 2) DE mandater le secrétaire général afin de publier l'avis public requis et faire parvenir des copies aux conseils d'établissement et au comité de parents.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

PROJET N° 3354 – RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU NIVEAU 300, DU
GYMNASE ET DE LA SALLE DE MUSCULATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE
LE BOISÉ À VICTORIANVILLE / CONSTRUCTION BERNARD BÉLANGER &
FILS INC.

CA1-041-2103

Madame Geneviève Martel propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le tableau comparatif des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet n° 3354 – Rénovation des vestiaires du niveau 300, du gymnase et de la salle de musculation à l'école secondaire Le boisé à Victoriaville;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Construction Bernard Bélanger & fils inc. (Document numéro CA1-041-2103).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

PROJET N° 3347 – RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES, DU VESTIAIRE
DES ÉLÈVES ET DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE À L'ÉCOLE PIE-X À
VICTORIAVILLE / CONSTRUCTION BERNARD BÉLANGER & FILS INC.

CA1-042-2103

Madame Marie-Andrée Houle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le tableau comparatif des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet n° 3347 – Rénovation des blocs sanitaires, du vestiaire des élèves et de l'enveloppe extérieure à l'école Pie-X à Victoriaville;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Construction Bernard Bélanger & fils inc. (Document numéro CA1-042-2103).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date de la prochaine rencontre du conseil d'administration est le 20 avril 2021.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA1-043-2103

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, madame Geneviève Martel, propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 21 h 04.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Jean-Philippe Hamel, président

Michael Provencher, secrétaire général